



Rupture d'un CDD de remplacement ?

Par **Kristo**, le **17/02/2019** à **20:41**

Bonjour,

je suis en CDD de remplacement sans terme précis : je remplace un employé en arrêt maladie ; arrêt qui est prolongé régulièrement. Du coup, je suis sous ce contrat depuis 6 mois sans avoir de vue sur la fin de celui-ci ou sa requalification éventuelle en CDI.

Je souhaite donc mettre fin à mon contrat afin de signer un CDI avec une autre entreprise dans quelques semaines.

Questions : puis-je mettre fin à ce contrat particulier ? Dans quelles conditions ? Y a-t-il un préavis à effectuer ? Dois-je négocier la date de fin avec le RRH ?

BREF... pouvez vous m'informer sur les conditions pour que ce soit moi qui mette fin à ce CDD particulier en toute légalité.

Merci par avance !

Par **P.M.**, le **17/02/2019** à **21:01**

Bonjour,

En dehors d'un accord commun de rupture du CDD à terme imprécis avec un avenant lui fixant un terme précis, vous pouvez le rompre pour embauche en CDI **que vous pouvez justifier** en respectant un préavis d'un jour par semaine déjà écoulee avec un maximum de 2 semaines...

Par **Kristo**, le **18/02/2019** à **15:32**

Merci pour votre réponse !